

Gerpennes, le 30 mars 2012



Monsieur le Ministre **Carlo DI ANTONIO**
Ministre des Travaux Publics
Chaussée de Louvain 2
5000 NAMUR

Monsieur le Ministre,

La section locale du CDH de Gerpinnes souhaite vous faire part de ses plus vives inquiétudes relatives au dossier dit de la « sortie sud de Charleroi » dans le cadre de la E420.

Notre section refuse catégoriquement d'adhérer au projet tel qu'il ressort de la dernière déclaration de politique régionale. En effet, ce projet de tronçon à deux bandes qui relierait le ronc point de « Ma campagne » (N5) au rond point dit de « l'IMTR » menant à la R3, ne cadre pas avec une politique de la mobilité efficace dans le contexte autoroutier européen dans lequel se retrouve la N5.

Le projet actuel n'est qu'un « sparadrap » mal adapté au nombre de véhicules et surtout à l'afflux de poids lourds qui rejoindront le trafic déjà existant dans quatre ans venant de la France.

Nous considérons que les aménagements de la N5 doivent être compris dans un plan de mobilité globale et européenne, comme prévu initialement (Voir Cahier du MET 18 de décembre 2001).

Dès 2016, la France aura terminé les travaux de son tronçon d'autoroute (A304). Le charroi qui arrivera à nos portes dès cette date (16.000 véhicules dont 25% de poids lourds) nous oblige à réagir et réclamer une solution vraiment adaptée.

Nous estimons que la seule solution à la problématique de la « sortie sud de Charleroi » réside dans la réalisation d'un axe autoroutier au sud de Somzée et la R3 en passant par l'ouest de la N5. Les nombreuses études sérieuses en attestent et l'historique de la gestion de cette problématique nous renforce d'ailleurs dans notre position. (voir annexe)

Cette solution a pour avantage d'éviter les zones urbanisées et de rejoindre un échangeur autoroutier déjà existant et non-exploité à Marcinelle en traversant des zones où la typologie des lieux est plus propice. Elle permet aussi de maintenir Charleroi sur l'axe d'échange autoroutier européen prévu de longue date.

Une alternative éventuelle serait peut-être de faire passer le trafic de transit venant de la France vers le nord du pays, par la route Charlemagne au départ de Philippeville (via Fosses – Tamines – Ligny- E40). Cette solution, qui nécessite des aménagements afin de rendre le trafic plus fluide, pourrait limiter le passage des charrois par le sud de Charleroi et pourrait peut-être porter préjudice au développement économique de la métropole hennuyère et de sa périphérie.

Nous refusons fermement la solution « sparadrap » étudiée actuellement, car notre commune supportera seule les nuisances qu'elle imposera à notre environnement et à notre population.

Nous tenons à vous faire remarquer que le réseau de voiries régionales et nationales, inexistant sur la commune de Ham-sur-Heure – Nalinnes, représente 19,567km sur Gerpinnes, ce qui implique que nos villages ruraux servent déjà depuis longtemps de voies de délestage de la N5 engorgée et subissent ainsi les nuisances du trafic de transit important.

Nous n'osons imaginer la situation lorsque les travaux prévus dans la DPR seront entrepris sur la N5 (trémie, rond-points,...)

Nous trouverions plus équitable qu'un réel équilibre, comme le préconisait notamment le projet « trident » du Ministre Antoine avant 2009, s'opère entre les différentes communes d'Ham-sur-Heure, de Charleroi et de Gerpinnes dans la gestion de ce dossier.

L'attitude des mandataires et de la population de Ham-sur-Heure – Nalinnes, menée avec force par son député-bourgmestre (Yves Binon : MR) refusant tout passage sur son territoire provoque ce déséquilibre en défaveur de la Commune de Gerpinnes.

La population Gerpinnoise et Lovervaloise, en particulier, ne peut accepter cette attitude discriminatoire qui tend à reporter la problématique uniquement sur notre commune.

Selon nos informations, il semble que la décision peu réfléchie d'abandonner le « trident » par la solution préconisée actuellement est le dernier bras de fer du groupe Ecolo et fut prise au terme d'une longue nuit de négociation le dernier jour de celles-ci. Nous regrettons dès lors la position de nos représentants cdH lors des négociations qui ont cautionnés cette proposition sans en avoir préalablement débattus avec les mandataires locaux, directement concernés.

Cela nous paraît d'autant plus important que notre commune est à large majorité cdH et qu'elle est la seule à détenir un mayorat dans l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Dans les conditions actuelles, vous comprendrez également l'embarras dans lequel nous mets le manque de soutien des nos représentants cdH auprès du Parlement Wallon. Cela nous portera préjudice auprès de nos électeurs en octobre prochain mais aussi au niveau de l'arrondissement lors des futures élections de 2014.

Nous réitérons avec force notre position de ne pas voir aboutir le projet tel qu'il est envisagé actuellement.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir souhaité vous rendre à Gerpinnes et de nous rencontrer ce vendredi 30 mars 2012. Nous espérons que vous comprendrez mieux nos inquiétudes légitimes et nos motivations.

Dans l'espoir que vous trouverez une solution juste et équilibrée à la problématique, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour la section cdH de Gerpinnes :

Maurice MONNOYER
Président



Guy WAUTELET
Chef de groupe



Philippe BUSINE
Bourgmestre



Pour information :

Copie de la présente à :
Monsieur le Président Benoît LUTGEN
Monsieur André ANTOINE, Ministre du Budget
Madame Véronique SALVI, députée de Charleroi,

Adresse de contact :
MONNOYER Maurice, rue de Châtelet 13 – 6280 Gerpinnes – 0473.726420